

Mairie  
de



Lespinassière

11160

Tél. : 04 68 78 04 23  
Fax : 04 68 78 41 30

**Carcassonne Agglo**

**A l'attention de M Combettes**

**Vice président en charge de l'eau et de l'assainissement**

**1 , rue Pierre Germain**

**11890 Carcassonne cedex 9**

Objet : transfert de compétence de l'eau et l'assainissement

Monsieur le vice-président,

Suite à notre entretien du vendredi 12 octobre 2012, après vous avoir fait part de nos inquiétudes sur le transfert cité en objet (travaux en cours, travaux futurs, employés, mise en place de compteurs, lissage des tarifs, ...), nous avons noté que vous étiez ouvert à une certaine écoute. En effet, vous nous proposez de prendre en compte les travaux que nous avons programmé ( la part disponible pour Lespinassière risque d'être grevée par la mise en place des compteurs) et de signer une convention de mise à disposition de personnel.

Pour avoir vécu les « comités de priorisation », nous savons que les zones à faible densité humaine sont servies en dernier.

Pour prévenir de toutes régressions de la qualité du service de l'eau potable (nous réparons les fuites en moins de 5 h et 365 jours par ans), **nous vous proposons de nous déléguer par convention** ( comme l'autorise l'article L5216-7-1 du CGCT ) la gestion du réseau sur la commune.

Nous sommes conscients que les élections de 2014 et 2015 se rapprochent, mais un sujet aussi vital que l'eau potable ne peut être traité par « à coups ».

De plus, comment expliquer à nos administrés de Lespinassière que le coût de l'eau va augmenter, que les bassins réseaux et protection des captages qu'ils ont payés ne leurs appartiennent plus ! Malgré les efforts qu'ils ont fait, les dons, le bénévolat fourni !!!

Alors que nous avons toujours été partisans de partager la ressource en eau potable !!!

Étant conscient que la décision de gérer leur patrimoine ne revient plus à chaque conseil municipal, nous tenions, par ce courrier, à vous montrer que nous sommes ouvert aux dialogues.

Cependant nous ne pouvons cautionner la façon dont ce passe ce « kidnapping ». Nous avons toujours voulu conserver la compétence de l'eau et de l'assainissement ( cf les dernières délibérations sur le sujet) et nous vous confirmons que nous restons opposé à l'absorption de la CDCHM par la CAC dans ces conditions.

En restant évidemment ouvert à toutes propositions, nous ferons tout pour vous convaincre que l'on doit rester au plus proche des personnes et que la décentralisation vaut parfois mieux que la mutualisation.

Le vendredi 19 octobre 2012